

Houilles lance la révision de son PLU !

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU est le document cadre en matière d'urbanisme à l'échelle de la commune. Il exprime les ambitions de la municipalité sur l'aménagement et le cadre de vie à l'horizon des 10 ou 15 prochaines années. Il traite de nombreuses thématiques.

Véritable outil de programmation de l'évolution urbaine, le PLU fixe des règles s'appliquant aux constructions lors de la demande de permis de construire, déclarations préalables, etc.

UN DOCUMENT QUI FIXE DES OBJECTIFS SUR DIVERSES THÉMATIQUES



UN OUTIL DE PROGRAMMATION URBAINE QUI FIXE DES RÈGLES AUX CONSTRUCTIONS :



Les étapes de la révision du PLU





Participez à la révision de votre PLU !

Comment s'informer ?



Dans le journal municipal
«L'Ovillois Mag»



Sur le site internet de la Ville,
rubrique «Révision PLU»
www.houilles-ville.fr/revision-plu



Sur les panneaux
municipaux

Comment participer ?

Vous serez conviés à contribuer au projet lors de nombreux rendez-vous tout au long de la procédure.



Les réunions publiques

3 réunions publiques seront organisées. Elles porteront respectivement sur :

- La synthèse du diagnostic et les enjeux du rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- La traduction réglementaire (OAP, règlement écrit et zonage)



Les ateliers de concertation

4 réunions de concertation sont organisées par regroupement de quartier.

Exprimez vos avis, vos remarques et vos idées afin de cibler les enjeux clés et les priorités pour le développement de Houilles.

- Quartiers Pierrat et Tonkin : Le **17 février 2022**
- Quartiers Blanche et Belle-vue : Le **9 mars 2022**
- Quartiers Réveil-Matin et Main-de-Fer : Le **16 mars 2022**
- Quartier du Centre-ville : Le **21 mars 2022**



Session de jeu

1 session de jeu sérieux à destination du Conseil Municipal des Jeunes.



Permanences

Tenue de permanences en présence des élus concernés.

Exprimez-vous !



Sur les registres de concertation mis à disposition en mairie



Par e-mail
à l'adresse suivante :
revisionduplu@ville-houilles.fr



Par courrier
à l'adresse suivante :
HÔTEL DE VILLE
Direction de l'urbanisme
16, Rue Gambetta
CS 80300
78800 HOUILLES Cedex.

VENEZ NOMBREUX !

